Regu le 22/04/2022

## COMMUNAUTE DE COMMUNES AMBERT LIVRADOIS FOREZ (Puy-de-Dôme)

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

### SEANCE EN DATE DU 14 avril 2022

Présents: cf. liste annexe

Secrétaire de séance : Patrice DOUARRE

Date de la convocation du Conseil de Communauté : 5 avril 2022

Lieu de convocation du Conseil de Communauté : Salle multi-activités d'Arlanc.

Délibération n°7

# <u>BP 2022 – BUDGET PRIMITIF 2022 – BUDGET ANNEXE DES ORDURES MÉNAGÈRES</u>

M. le Président soumet au conseil le budget annexe des ordures ménagères présenté en annexe :

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				
CHAPITRE	LIBELLE	BP 2022		
011	Charges à caractère général	2 236 810,90 €		
012	Charges de personnel de frais assimilés	1 823 899,58 €		
014	Atténuations de produits	0€		
65	Autres charges de gestion courante	1 289 396,00 €		
TOTAL des dép	5 350 106,48 €			
66	Charges financières	5 917,92 €		
67	Charges exceptionnelles	2 100,00 €		
022	Dépenses imprévues	430 000,00 €		
TOTAL des dépenses réelles de fonctionnement - A		5 788 124,40 €		
023	Virement de la section de fonctionnement	436 612,10 €		
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	533 266,85 €		
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fct	- €		
TOTAL des dépenses de sections		969 878,95 €		
TOTAL DEPEN	758 003,35 €			

RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
CHAPITRE	LIBELLE	BP 2022	
002	Résultat de fonctionnement reporté	1 411 325,98 €	
013	Atténuations de charges	18 000,00 €	
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	197 250,00 €	
73	Impôts et taxes	4 376 163,00 €	
74	Dotations, subventions, et participations	730 033,00 €	
75	Autres produits de gestion courante	13 500,00 €	
TOTAL des recettes de gestion courante		6 746 271,98 €	
76	Produits financiers		
77	Produits exceptionnels	1 000,00 €	
TOTAL des recettes réelles de fonctionnement - B		6 747 271,98 €	

	-20220414-2022_14_04_07-DE	
Regu le 22/04/	Opérations d'ordre le transfert entre sections	10 731,37 €
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fct	- €
TOTAL des recettes de sections		10 731,37 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		6 758 003,35 €

## SECTION D'INVESTISSEMENT

AR PREFECTURE

DEPENSES D'INVESTISSEMENT			
CHAPITRE	LIBELLE	BP 2021	
20	Immobilisations incorporelles	0 €	
21	Immobilisations corporelles	1 030 200,00 €	
23	Immobilisations en cours	221 000,00 €	
TOTAL des dépenses d'équipement		1 251 200,00 €	
16	1641 - 16812 Emprunts et dettes assimilées	90 469,71 €	
26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00€	
TOTAL des dépenses réelles d'investissement		90 469,71 €	
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0€	
040	Opérations d'ordre entre sections	10 731,37 €	
TOTAL des dépenses d'ordre		10 731,37 €	
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT		1 352 401,08 €	

RECETTES D'INVESTISSEMENT			
CHAPITRE	LIBELLE	BP 2021	
13	Subventions d'investissement	100 448,00 €	
16	Emprunts et dettes assimilées	0€	
TOTAL des recettes d'équipements		100 448,00 €	
10	Dotations, fonds divers et réserves	215 923,42 €	
TOTAL des recettes réelles d'investissement		215 923,42 €	
021	Virement de la section de fonctionnement	436 612,10 €	
024	Produits de cession	8 500,00 €	
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	57 650,71 €	
040	Opérations d'ordre entre sections	533 266,85 € €	
TOTAL des dépenses d'ordre		1 036 029,66 €	
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT		1 352 401,08 €	

Après avoir écouté cet exposé et délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité décide :

d'approuver le budget annexe des Ordures Ménagères 2022.

#### Le Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe qu'en application des dispositions de l'article L.2131-1 du CGCT et de l'article R. 421-5 du Code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours, devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage, ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat.

Pour extrait conforme, ivrado Le Président, Daniel FORESTIER